

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
DE GUADELOUPE**

**SERVICE HABITAT ET BÂTIMENT DURABLE
ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ & AMÉLIORATION DE L'HABITAT**

Amélioration de l'habitat et Acquisition-amélioration

Plafonds de ressources

Revenu fiscal de référence concernant revenus perçus année N-2
(revalorisé au 01/01/17)

Catégorie de ménage	Revenus Annuels
1 1 personne seule	13 583 €
2 2 personnes ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages	18 139 €
3 3 personnes ou 1 personne seule avec 1 personne à charge ou un jeune ménage sans personne à charge	21 813 €
4 4 personnes ou 1 personne seule avec 2 personnes à charge	26 334 €
5 5 personnes ou 1 personne seule avec 3 personnes à charge	30 979 €
6 6 personnes ou 1 personne seule avec 4 personnes à charge	34 913 €

Acquisition – amélioration

Plafonds de subvention

(revalorisés au 1/1/17)

Catégorie	Rappel Subvention LESG	Plafonds (80 % subv LESG)
1	26 873 €	21 498 €
2	32 794 €	26 235 €
3	40 362 €	32 290 €
4	44 819 €	35 855 €
5	44 819 €	35 855 €
6	47 733 €	38 186 €

Si uniquement achat du foncier et travaux d'amélioration, subvention plafonnée à 25.000 €